



PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine

Récolte de Graines d'Origine Locale

Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

Formulaire d'autorisation de récolte

de graines d'arbres et d'arbustes champêtres

Je soussigné M. LIOT Gérard, maire de la commune d'Aussac-Vadalle localisée dans le département de la Charente autorise l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et ses intervenants à récolter les graines des arbres et/ou arbustes champêtres suivants sur les chemins ruraux et voies communales et sur les propriétés communales citées ci-dessous et à les utiliser à des fins de préservation de la biodiversité, en renonçant à toute contrepartie.

» Lieu(x) de récolte (adresses, parcelles cadastrales):

Voies communales et chemins ruraux.

L'association Prom'Haies s'engage à ne pas porter atteinte aux végétaux qui seront l'objet de la récolte, ni au(x) lieu(x) de récolte et à maintenir un aspect paysager « propre ».

Cette autorisation est donnée :

- Jusqu'à la fin du mandat
 Autre/...../.....

A Aussac-vadalle,

Le 23 juillet 2020

Signatures des partenaires:

Prom'Haies représenté par :

J.AJER, Présidente

M. LIOT Gérard

Maire d'Aussac-Vadalle

